



2025/

Procès-verbal **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10 Procuration : 00	Le 06 mai 2025 à 19h30 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ZAMPARO Justine, Maire, <u>Date de la convocation</u> : 28/04/2025
<u>Présents</u> : – BOURDON Isabelle -- BUNOZ Mickaël -- CHARVET Claudette -- DELAHAYE Sandrine-- Mme LE GUEN Ophélie – Mme GALLARD TORGUE Séverine – M MOINE Jean-Luc - ROSSAT Mathilde -- SONDARD Joël -- ZAMPARO Justine. <u>Absents excusés</u> : Néant Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Mme GALLARD-TORGUE Séverine a été nommée secrétaire de séance.	

OBJET

Séance publique

- Attribution gracieuse d'un barnum pour les associations locales par la région Auvergne Rhône-Alpes.
- Travaux places de stationnement à côté du cimetière de Crempigny
- Travaux aire de jeux Garderie
- Travaux à la fontaine et place de l'église
- Appartement communal
- Poste à la garderie
- Cérémonie du 08 mai 2025

Questions diverses

- ✓ Remerciements Protection Civile
- ✓ Chemin de la Sétia
- ✓ SPA
- ✓ Demande abri pour animaux
- ✓ Impasse de Bramafan

Séance privée

Le procès-verbal du 01/04/2025 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE



2025/

Approbation attribution gracieuse d'un Barnum pour les associations locales par la Région Auvergne

Rhône-Alpes.

Délibération 2025/05/01

Exposé : Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un mail afin de nous informer d'un nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes. Elle souhaite attirer l'attention sur cette opportunité qui s'adresse spécifiquement aux communes de moins de 2 000 habitants.

Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales. Ce matériel est mis à disposition par la Région, à titre gracieux, avec pour seules conditions que la commune :

- S'engage à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations locales,
- Prendre en charge son assurance et son bon état de fonctionnement,
- Se charge de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.

Après délibération le conseil municipal décide :

Par 10 voix POUR, Par 0 voix CONTRE, Et 0 Abstention,

- **D'APPROUVER** ce dispositif qui permet d'obtenir gracieusement un barnum de qualité pour les associations locales.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Travaux places de stationnement au cimetière situé Route de Clermont.

Délibération 2025/05/02

Mme le Maire rappelle que suite à des difficultés pour les automobilistes de se garer, sur le chef-lieu de Crempigny, le conseil municipal a décidé de faire réaliser des travaux d'enrobés avec marquage au sol des places de stationnement sur le parking juste à côté du cimetière situé route de Clermont. Une demande de subvention CDAS 2025 a été faite pour ces travaux. Les différents devis circulent. Après échange et discussion,

Après délibération, le conseil municipal,

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

Décide de choisir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 19 568.50 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Travaux Aire de jeux Garderie

Délibération 2025/05/03

Mme le Maire rappelle que l'aire de jeux situé à côté de la garderie a été complètement démonté car les jeux n'étaient plus conforme en termes de sécurité. Lors des précédents conseils municipaux, plusieurs projets ont été proposés et des devis ont été présentés. Une demande de subvention CDAS 2025 a été faite pour ces travaux. Après échange et discussion, les différents devis circulent.

Après délibération, le conseil municipal,



Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Décide de choisir l'entreprise SATD pour un montant de 9478 € HT.
Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Une décision du maire sera faite pour l'entreprise de terrassement BRIN DE VERDURE pour un montant de 2412.60 € HT.

Travaux place de l'église et autour de la Fontaine

Mme Le Maire informe qu'une demande de subvention CDAS 2022 a été faite pour le réaménagement de la fontaine et de la place de l'église et qu'il est indispensable de faire réaliser les travaux cette année si nous souhaitons bénéficier de ladite subvention. Les différents plans sont présentés.

Il est décidé d'enlever les places de parking à la place de l'église (sauf la place handicapée et une place pour les Pompes Funèbres), de faire un enrobé et de mettre de grandes jardinières en béton.

Appartement communal

Mme le Maire informe l'assemblée que la douche dans l'appartement situé 65 route des Bondets a été installée. Un diagnostic DPE va avoir lieu le 07 mai 2025 concernant les logements situés au 65 et 67 route des Bondets.

Poste adjoint d'animation garderie

A ce jour, aucune candidature n'a été déposée pour le poste d'adjoint d'animation qui devrait prendre effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cérémonie du 08 mai 2025

Il n'y aura pas de cérémonie ce 8 mai 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements Protection Civile

Il est fait lecture de la lettre de remerciement de la Protection Civile pour la subvention 2025 qui a été attribuée.

Chemin de la Sétia

Mme le Maire informe qu'un administré propose un balisage pour marquer le virage donnant sur l'impasse de la Sétia. Il est suggéré de voir avec le Conseil Départemental, ce qu'il est envisageable de faire.

SPA

Mme le Maire suggère de faire appelle à une association ou la SPA, afin de faire stériliser les chats errants qui sont nombreux.

Demande d'abri pour animaux

Une administrée a fait une demande selon l'article R421-5 d'installer un abri pour animaux pour une période de moins de trois mois en attendant que son projet d'urbanisme soit validé. Le Conseil Municipal donne son accord pour une installation d'un abri pour animaux pour une période allant jusqu'à trois mois.



2025/

Impasse de Bramafan

Mme le Maire informe qu'elle a reçu un mail d'une compagnie d'assurance, suite aux inondations de certaines habitations. Un Protocole d'accord a été proposé par le GAEC BIBOLLET où tous les travaux sont à la charge de la Commune. L'article 640 à 648 du code Civil indique que c'est aux propriétaires de faire des travaux pour réduire les inconvénients dus à l'écoulement des eaux sur leurs terrains.

Fin de séance : 21h35

Prochaine séance : 10 juin 2025 à 19h30

SEANCE PRIVEE

Le secrétaire de séance
Mme GALLARD-TORGUE Séverine

Mme le Maire,
Mme ZAMPARO Justine